

COURS DE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE



Inscription gratuite par mail :
diffusion.dih@croix-rouge.fr

Date limite d'inscription : 28 février 2011

MERCREDI 2 MARS 2011 – 19h - Siège de la Croix-Rouge française, 98 rue Didot Paris 14ème

LE MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT- ROUGE 1H30– *Virginie Streit Guerinel, en charge des relations internationales pour le Mouvement à la Croix-Rouge française.*

Origine et développement de chacune des composantes du Mouvement

Composition et rôle de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Les Principes fondamentaux du Mouvement

Le mandat du CICR, de la Fédération internationale et des sociétés nationales

Le statut du CICR et la base juridique de son action

Activités du CICR

MERCREDI 9 MARS 2011 – 19h - Siège de la Croix-Rouge française, 98 rue Didot Paris 14ème

INTRODUCTION AU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE 1H30– *Caroline Brandao, Responsable de la diffusion du Droit International Humanitaire à la Croix-Rouge française.*

Qu'est-ce que le DIH, quelles sont ses origines, comment s'est-il développé ?

Les sources du DIH

Le DIH et le droit international public :

- Le DIH et le droit international des droits de l'homme
- *jus in bello* et *jus ad bellum*

Champ d'application du DIH

Une présentation des règles de base du DIH

MERCREDI 16 MARS 2011 – 19h - Siège de la Croix-Rouge française, 98 rue Didot Paris 14ème

CONFLITS ARMES ET RETABLISSEMENT DES LIENS FAMILIAUX : LES DISPOSITIONS JURIDIQUES 1H30 – *Officier de Recherches à la Croix-Rouge française.*

Les personnes disparues au cours des conflits armés

L'obtention et la transmission de renseignements nominatifs en tant que moyen de protection et de prévention des disparitions

Le rôle et l'action de la Croix-Rouge en temps de guerre civile

La collaboration entre les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les gouvernements en vue du regroupement des familles dispersées

Le rôle de l'Agence centrale de recherches et des Sociétés nationales en matière de recherche et de regroupement de familles

Les disparitions forcées ou involontaires

MERCREDI 23 MARS 2011 – 19h - Siège de la Croix-Rouge française, 98 rue Didot Paris 14ème

COMMENT APPLIQUER LES PRINCIPES DE DISTINCTION, DE PRECAUTION ET DE PROPORTIONNALITE DANS LA CONDUITE DES OPERATIONS MILITAIRES ? - *Lieutenant-colonel Jérôme Cario - Conseiller juridique /Chargé de mission au Centre de Doctrine d'Emploi des Forces*

Le principe de distinction et la définition de l'objectif militaire.

La proportionnalité, les mesures de précaution et les méthodes de guerres interdites.

Les règles spécifiques concernant la guerre aérienne et la guerre des missiles.

Les mesures spéciales de protection : personnes et biens associés à des unités sanitaires et à l'assistance humanitaire y compris les biens indispensables à la survie de la population civile, enfants, journalistes, zones protégées, biens culturels, ouvrages, installations contenant des forces dangereuses et l'environnement naturel.

MERCREDI 30 MARS 2011 – 19h - Siège de la Croix-Rouge française, 98 rue Didot Paris 14ème

LA REPRESSION PENALE DES VIOLATIONS GRAVES DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE : LES POSSIBILITES DE POURSUITE – *Capucine Rucin, juriste en droit international humanitaire.*

Violations du DIH entraînant la responsabilité pénale : violations graves, crimes de guerre, génocide, crimes contre l'humanité

Organisation de la répression pénale : la compétence des tribunaux nationaux, les tribunaux pénaux internationaux ad hoc, la Cour Pénale Internationale (structure, organisation, fonction et actualité).

MERCREDI 6 AVRIL 2011 – 19h - Siège de la Croix-Rouge française, 98 rue Didot Paris 14ème

TERRORISME ET DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE - *Nazli Sannier, juriste en droit international humanitaire.*

L'absence de définition du terrorisme en droit international.

L'interdiction des actes dont le but est de répandre la terreur en situation de conflit armé.

La qualification de la situation et le cadre juridique.

Le statut et les droits des personnes : la notion de « combattants illégaux » et de « combattants ennemis ».

Faut-il réviser le Droit International Humanitaire ?

Remise d'un certificat de Droit International Humanitaire de la Croix Rouge Française pour l'ensemble des cours suivis.

COURS DE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

FICHE D'INSCRIPTION 2011 Cours de Droit International Humanitaire

Inscription gratuite par mail : diffusion.dih@croix-rouge.fr

Date limite d'inscription : 28 février 2011

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom : _____ Prénom : _____
E-mail : _____

Êtes-vous ou avez-vous été membre de la Croix-Rouge ? Bénévole, Elu, Salarié...

Quelle est votre situation ? étudiant, salarié, autre...

COURS

- Le Mouvement International de la CR/CR
- Introduction au DIH
- Conflits armés et rétablissement des liens familiaux – les dispositions juridiques
- Comment appliquer les principes de distinction, de précaution et de proportionnalité dans la conduite des opérations militaires ?
- La répression pénale des violations graves du DIH : les possibilités de poursuites
- Terrorisme et DIH

Comment avez-vous eu connaissance des cours de DIH ? Intranet, internet, autre....

Quelles sont vos attentes par rapport à ces cours ?

Souhaitez-vous devenir bénévole de la diffusion du Droit International Humanitaire à la Croix-Rouge française ?

Condition d'obtention du Certificat de Droit International Humanitaire :

Un Certificat de Droit International Humanitaire sera délivré **aux seuls participants qui auront assisté aux six modules** composant le cours de droit international humanitaire.

Les participants dont l'assiduité aura été admise recevront leur diplôme dans le courant du mois d'avril 2011.